



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE BAGES

Délibération n° 02

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2024-046

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :

INSTITUTION ET VIE
POLITIQUE

SOUS-DOMAINE

FONCTIONNEMENT
DES ASSEMBLÉES

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

OBJET :

Décisions prises par le
Maire dans le cadre de
ses délégations

CONVOCACTION C.M. :
22/10/2024

Séance du Conseil Municipal du 29 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-neuf octobre

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Frédéric BOU, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO.

PROCURATIONS : Sandrine SERRE à Henri BASTIDE, Claudine BOUFFET à Jean-Louis RIO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine ROI.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-020 en date du 10 juin 2020 par laquelle il a donné au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Prend acte des décisions prises en vertu de la délibération précitée portant :

Numéro de la Décision	Intitulé de la décision	Date de signature
D-2024-003	Signature de la convention de prestation de service conclu avec l'école de voile de la Société Nautique de Narbonne afin de permettre la découverte de l'activité voile aux enfants scolarisés à l'école de Prat de Cest. La prestation s'étend pour une durée de 6 séances. Le tarif d'une séance est fixé à 260 €, soit 1 560 € pour l'ensemble des séances.	27/08/2024
D-2024-004	Accueil d'un volontaire au service civique : Signature de la convention de mise à disposition entre l'Association Mission Locale Jeunes du Grand Narbonne, le volontaire, et la commune de Bages. Le volontaire est mis à disposition du 14/10/2024 au 13/07/2025 à raison de 24 heures hebdomadaires, dont les missions sont : Encourager la préservation de l'environnement.	08/10/2024



AFFICHAGE DE LA
CONVOCAION C.M :
22/10/2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :
30/10/2024

Pour copie certifiée conforme

Jean-Louis RIO

Maire de BAGES



Catherine ROI

Secrétaire de séance